

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

DATE DE LA CONVOCATION

18 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

19 juin 2026

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Maire,

Présents : M Thierry MARAIS, M Christophe RICHARD, Mme Cécile GROENINCK, M Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M Thierry BOUGAULT, Maires adjoints, Mme Rosa FISCHER, M Bruno NICOLAS, Conseillers Municipaux Délégués, Mme Cynthia VERGER NOGUEIRA, Mme Stéphanie VIROLE, M Nicolas FLEURY, Mme Michèle MAUNY, M Tomàs ABRANTES, M Romuald AMIOT, M Olivier JOSSE, Mme Marie-Andrée LECHARTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Emilie PEROUX (pouvoir à Christophe RICHARD), M Claude RAULIN (pouvoir à Emmanuel HUET), Mme Sarah STOEBNER (pouvoir à Cécile GROENINCK).

Mme Cécile GROENINCK est désignée secrétaire de séance.

N°

2026/26

OBJET :

Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°33-2026 du 14 avril 2026 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (C.C.V.E.) relative à la création et la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.),

CONSIDERANT que la C.L.E.C.T. est chargée d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique,

CONSIDERANT que la délibération du conseil communautaire portant sur la création d'une C.L.E.C.T. prévoit que chaque commune membre de la C.C.V.E. sera représentée par un membre titulaire et un suppléant désigné au sein de son conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de désigner en son sein les membres appelés à siéger au sein de cette commission,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE en application de l'article L2121-21 du CGCT de ne pas recourir au scrutin secret.

PROPOSE de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune au sein de la C.L.E.C.T.

Candidatures proposées : Thierry MARAIS, Bruno NICOLAS.

a- Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote :	19
b- Nombre de votants :	19
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d- Nombre de suffrages blancs :	0
e- Nombre de suffrages exprimés (b – c – d) :	19

Nombre de voix obtenues :

Thierry MARAIS,

Bruno NICOLAS

19 voix **REÇU EN PREFECTURE**
le 29/06/2026
19 voix Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219106481-20260625-2026_26-DE

DESIGNE comme représentant titulaire et représentant suppléant au sein de la CLECT de la CCVE :

Titulaire : Thierry MARAIS

Suppléant : Bruno NICOLAS

CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de délibération.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture d'EVRY
Le **29/06/2026**.....
Publiée ou notifiée le
.....

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR
Le Maire

Le Secrétaire de séance,

Cécile GROENINCK

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 25 juin 2026

 Le Maire
Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106481-20260625-2026_26-DE